



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe : Priorités régionales: Martinique

La présente annexe au cahier des charges a pour objectif de définir les projets prioritaires s'inscrivant en complément du cadrage national défini par le cahier des charges. Cette annexe régionale est destinée à apporter des précisions sur les types de projets, les thématiques ou encore les publics ciblés en lien avec les problématiques spécifiques du territoire de la Martinique.

Cet appel à projets est destiné à soutenir des dispositifs portés par des associations qui répondent à des problèmes d'ordre structurel : la modernisation et l'innovation, la réorganisation et l'optimisation, voire la mutualisation des structures et des outils déjà existants. Comme l'indique le cahier des charges, l'un des critères d'évaluation pour la sélection des projets est la viabilité du projet sur le long terme, les projets ne pouvant être financés que sur une période de 24 mois.

■ Champ de l'appel à projets

À l'instar du cahier des charges national, cette annexe des priorités régionales concerne les dispositifs qui visent à lutter contre la pauvreté, en particulier dans le cadre des thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité alimentaire, et plus généralement accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- L'accompagnement des personnes en situation de précarité ;
- L'accès aux droits ;
- L'accès et le maintien dans le logement ;
- L'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus vulnérables ;

Les projets qui seront financés, en lien avec les dispositifs qui s'inscrivent dans le cadre des thématiques listées ci-dessus, doivent également s'intégrer dans un ou plusieurs des axes suivants :

● **Promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse à ses difficultés sociales.**

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de proposition de nouveaux services, ou de modification organisationnelle ou de gestion permettant l'amélioration du fonctionnement des services existants.

Exemples d'actions s'inscrivant dans cet axe :

- Le développement d'outils ou d'applications informatiques ;
- Proposer des dispositifs mobiles favorisant l'accès aux droits sur les « zones blanches » non ou peu couvertes par le tissu associatif, notamment dans les zones du nord atlantique et nord caraïbes.
- Améliorer le soutien, l'accompagnement, l'insertion professionnelle et l'accès au logement des personnes vulnérables
- Développer la professionnalisation des opérateurs intervenant auprès des personnes en difficulté ;
- Développer un dispositif visant à améliorer l'anticipation des sorties d'hospitalisation des personnes vulnérables et l'amélioration de la coordination entre les différents acteurs ;



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

- **Modernisation des dispositifs d'accès aux biens essentiels afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des personnes et soutien de projets encourageant l'autonomie.**

Il s'agit de soutenir les dispositifs qui proposent une offre de produits essentiels et les projets favorisant l'autonomie.

Exemples d'actions s'inscrivant dans cet axe :

- Former les bénévoles qui interviennent dans la manipulation de denrées par des organismes professionnels de formation et notamment en hygiène alimentaire ;
- Soutenir des dispositifs favorisant les approches systémiques intégrées localement : approvisionnement en circuit court de proximité, lien avec les acteurs économiques, sociaux et de santé (épiceries solidaires, épiceries itinérantes...);
- Soutenir la création de jardins partagés afin d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie ;

- **Modernisation ou optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité d'accès aux biens essentiels.**

Il s'agit ici de soutenir les initiatives d'optimisation et de modernisation des fonctions support des associations de lutte contre la pauvreté.

Exemples d'actions s'inscrivant dans cet axe :

- Moderniser ou mutualiser les entrepôts des associations effectuant du stockage de denrées afin de permettre notamment de retenir des sites stratégiques, territorialisés et partager les charges locatives ;
- Fédérer les associations autour d'une plateforme partagée ;
- Améliorer l'équipement informatique afin de faciliter le suivi des bénéficiaires par les associations qui luttent contre la précarité alimentaire et la traçabilité des denrées.

■ Informations complémentaires

Modalités de participation

Les modalités de participation sont celles indiquées au présent cahier des charges.

Dispositions générales pour le financement :

Pour les projets présentés au niveau régional, les demandes de subventions doivent être comprise entre 10 000€ et 150 000€. Les demandes de subventions ne doivent pas dépasser 90 % du budget global total du projet.

Rappel du calendrier :

- Lancement de l'appel à projets 2020-2021 : 27 novembre 2020.
- Clôture du dépôt des candidatures : 15 janvier 2021.
- Fin de l'étape de sélection des projets au niveau national et régional : 10 mars 2021.
- Annonce des résultats finaux : 23 mars 2021.
- Signature des conventions : à compter du 8 avril 2021.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sélection des projets :

Les critères d'éligibilité et de sélection sont ceux indiqués au présent cahier des charges.

Déroulement de la sélection :

Les projets de portée régionale sont instruits par la commissaire chargée de la lutte contre la pauvreté avec l'appui de la DJSCS. L'expertise de la DAAF, de la DIECCTE et de l'ARS pourra être sollicitée.

Suivi et évaluation des projets sélectionnés :

Le suivi et l'évaluation des projets sélectionnés sont indiqués au présent cahier des charges.

Contact

Pour tout renseignement concernant les projets régionaux, envoyer un courrier à ces adresses : strategiepauvrete@martinique.pref.gouv.fr & corinne.corbion@jscs.gouv.fr